



## CORRIDA AMARRIS de GUERANDE du 7 NOVEMBRE 2021

### REGLEMENT

**Article 1 :** La Presqu'île Guérandaise Athlétic Club (P.G.A.C.) organise le **dimanche 7 NOVEMBRE 2021** la Corrida AMARRIS de GUERANDE. Cette manifestation comporte deux courses :

- 1) sur une distance de 6,2 km correspondant à une petite et une grande boucles du circuit
- 2) sur une distance de 10,2 km correspondant à une petite et deux grandes boucles du circuit

Le départ commun aux deux épreuves sera donné chemin de Thobie à 15 Heures.

**Article 2 :** Les inscriptions sont ouvertes aux coureurs licenciés et non-licenciés des catégories cadets à vétérans(masters) sur le site « timepulse.run ». Les participants doivent être titulaires :

- d'une licence athlé compétition, athlé loisir option running, d'un pass running délivré par la FFA,
- d'un certificat médical pour les autres participants avec la mention de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition. Ce document sera conservé (original ou copie) en tant que justificatif.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

**Article 3 :** Les **droits d'inscription** sont de :

- **6 €** pour les licenciées et **8 €** pour les non-licenciées pour la course de 6,2 km ( 1 petite et 1 grande boucles)
- **8 €** pour les licenciés et **10 €** pour les non-licenciés pour la course de 10,2 km (1 petite et 2 grandes boucles)

Le nombre d'inscriptions est limité à 300 pour la 1<sup>ère</sup> course et à 600 pour la 2<sup>ème</sup> course . Pas d'inscription sur place .

**Article 4 :** Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription ou de dossard n'est possible.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Tout participant ne prenant pas le départ de l'épreuve ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.

**Article 5 :** Les dossards sont à retirer **chemin de Thobie** (dans la cour arrière du collège St Jean-Baptiste) le 7 novembre 2021 à partir de 11 h. **Présentation du PASS SANITAIRE** et pièce d'identité.

Les concurrents et leurs accompagnants devront se conformer aux mesures sanitaires affichées sur le lieu de la manifestation notamment le port du masque.

**Article 6 :** Le chronométrage sera effectué avec le système de puce électronique TIMEPULSE. Tous les inscrits se verront remettre un dossard muni d'une puce qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et servira de contrôle de régularité de course.

**Article 7 :** Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

**Article 8 :** La sécurité des courses sera assurée par des commissaires, des signaleurs et des secouristes. Les accompagnateurs à vélo ou en roller sont interdits sur les courses. La décision d'un commissaire de course sera sans appel.

Toute activité sportive ou physique peut induire un risque pour la santé. Sachez réguler vos efforts.

**Article 9** : Un classement sera effectué au scratch et par catégorie : cadets, juniors, espoirs, seniors master femmes & hommes. Les récompenses sont limitées, conformément aux recommandations de la FFA, seulement aux 3 premiers femmes et hommes de chaque course. Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

**Article 10** : Le concurrent autorise les organisateurs ainsi que les ayants-droit à utiliser à titre gratuit et non exclusif les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la corrida Amarris de Guérande. Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant.

**Article 11** : L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête administrative, soit en cas de force majeure, de crise sanitaire ou toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents. Les participants ne pourront prétendre à un quelconque remboursement.

**Article 12** : Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses du seul fait de son inscription.

## **GALOPADES**

Les **GALOPADES** sont réservées aux enfants nés en 2015 à 2009. Elles ne donneront pas lieu à classement.

Les inscriptions gratuites se feront uniquement par mail : «[www.ville-guerande.fr](http://www.ville-guerande.fr)»

Limitées à 100 par course- priorité aux enfants scolarisés sur la commune de Guérande

Départ et arrivée chemin de THOBIE

10 h 45 : enfants nés en 2015/2014/2013

11 h 00 : enfants nés en 2012/2011

11 h 15 : enfants nés en 2010/2009

## **RUN AMARRIS**

**RUN AMARRIS** : **course relais** au profit de la Ligue contre le cancer - pour les entreprises et les familles – In -  
Départ à 12 H 45 – chemin de Thobie – inscriptions sur site : [www.amarris.fr](http://www.amarris.fr) -